

CONJOINT ALCOOL PERMIS

Par **Profil supprimé** Posté le 01/05/2019 à 16h30

Bonjour à tous, je suis la conjointe d'un homme de 39 ans qui a un pb avec l'alcool et avant hier à été un coup de massue...il avait vu a pris la voiture et a eu un accident (heureusement seul impliqué rien physiquement mais mentalement très choqué). Je ne comprend pas ses faiblesses, il a un travail sérieux, deux enfants magnifiques, nous sommes propriétaires et je me suis toujours battue à ses côtés !!! Mais là, je suis au bout du bout, récidiviste plus de permis on attend la sentence et des pleurs pour ma part jours et nuits !!! Nous avons fait appel à des médecins, des psychiatres, des centres d'addictions qui n'ont jamais réellement répondu à son appel de sevrage qui lui ont toujours donné des médicaments pour qu'il ne se sente plus lui même ! Je ne consomme pas d'alcool donc je ne comprends peut être pas assez mais je sais que j'en ai marre de tous ces mensonges lié à cela, de toute les situations humiliantes pour moi et mes enfants ... je ne sais plus quoi faire ? À quel sauce on va êtres mangé par le tribunal et les gendarmes demain qui m'ont fait comprendre que mon compagnon était une merde alors que pour moi c'est un homme respectable mais qui a une sérieuse maladie aidez moi aidez nous

10 RÉPONSES

patricem - 02/05/2019 à 15h43

Bonjour,

tout dépend du degré d'alcoolémie. Mais je suppose que cela devait être élevé.

De base, 6 mois de suspension, 1 amende, un stage de sensibilisation, 6 points. Pour l'amende, s'il montre qu'il cherche vraiment à s'en sortir (cure, alcoologue, groupe type AA), cela peut être assez faible si c'est la première fois et qu'il n'y a pas eu non plus d'ivresse sur la voie publique. Pour le stage, pas de points récupéré.

Qu'il demande une composition, avec présence obligatoire d'un avocat : cela revient à tout reconnaître, l'avocat n'étant là que comme conseil au cas où la peine serait disproportionnée.

Les personnes du TGI peuvent être assez matures sur le sujet pour savoir qu'il s'agit avant tout d'une maladie.

Et au niveau de l'assurance, elle risque de se retirer, donc pas de couverture, et il devra signaler son retrait de permis (donc malus). S'il ne le fait pas et qu'il a un autre accident, même 100 % non responsable, l'assurance peut le lâcher.

Courage,

Patrice

Profil supprimé - 02/05/2019 à 21h58

Merci Patrice,

Alors malheureusement, la première fois à été en 2009 après plus rien jusque fin 2017 deux bières avec 2 collègues un petit excès de vitesse et à souffler à 0,80 et là avant hier avec un gramme 3 fois supérieur. Il est conscient de son addiction et de sa responsabilité qui heureusement n'a touché personne sait nous sa famille psychologiquement. Nous avons eu rdv avec le gendarme ils attendent la prise de sang de l'hôpital pour connaître le taux et lui notifier pour lui retirer le permis ... c'est vrai que j'aimerais qui lui retire 6 mois et lui mette un EAD mais pourrions nous espérer une indulgence du tribunal ??? Je sais pas, on a toujours fais les démarches pour cette putain de maladie mes enfants en souffrent terriblement et moi des fois je suis découragée !!!! On essaie de contacter un avocat pour faire valoir le peut qu'il nous reste !!! C'est un combat extrêmement dur pour lui mais aussi pour nous !!! J'ai besoin d'aide moi aussi en faite

patricem - 03/05/2019 à 03h55

J'ai oublié quelques points :

- inscription au casier car c'est un délit (au delà d'un certain taux). L'avocat peut aider à limiter la visibilité de cette inscription si le métier est en jeu. Mais en cas de récidive, les forces de l'ordre le verront.
- Nécessité pour récupérer le permis de passer des tests psycho techniques et sanguins (par exemple GGT, VGM et CDT). Il peut avoir sur ce point une mise à l'épreuve (repasser devant les médecins tous les x mois pendant une certaine période).
- La formation et les tests sont à sa charge. Il me semble que les visites médicales aussi.

Quand aux gendarmes qui le méprisent, ils ne sont pas médecins.

Le mieux que je lui souhaite est que cela l'aide à comprendre que ce n'est pas neutre de boire au volant et que cela l'aide à arrêter.

Courage,

Patrice

Profil supprimé - 03/05/2019 à 10h52

Merci, mais récidiviste en mois d'un an et demi, je compte pas trop sur une indulgence. La dernière fois il a eu la commission médicale, les test psychotechnique et le stage de sensibilisation !!!

Le problème c'est qu'il ne sait pas gérer ses émotions, il garde tout en lui et quand il ne veut plus penser au pb il boit et se rend pas compte des dégâts causés autour...la santé psychologique de moi même mais de mes 2 filles, tant de larmes ont coulés, la question y a t'il une réelle guérison au bout ?

L'avocat peut il en gros sauver ma famille de cette impasse ?! Ou encore je vais devoir tout porter sur mes épaules avec mes enfants ???

Je suis à bout ...

patricem - 03/05/2019 à 12h35

Bonjour,

l'avocat peut faire certaines vérifications pour s'assurer que tous les appareils sont bien homologués. Mais si les gendarmes ont bien fait leur boulot, il y aura probablement aussi une description du comportement "manifestement ivre".

Pour sa santé, j'espère que les 2.4 g étaient dans le sang, pas dans l'éthylotest. Sinon, c'est grosso modo x2.pour le test dans le sang.

Et oui, on peut s'en sortir, mais ce n'est pas facile : de nombreuses personnes aux AA (ou similaire) peuvent en témoigner.

Au final, vu qu'il y a récidive, à titre perso, je passerai par un avocat. Je ne sais pas ce qu'il risque, mais je pense qu'il a intérêt à être suivi par un pro. Et ce n'est pas donné...

Courage,

Patrice

Profil supprimé - 03/05/2019 à 13h43

C'était une prise de sang le résultat était à 3,28 donc je sais pas ce que ça fais réellement avec leur taux à eux !

Le gendarme nous a conseillé un avocat pour limiter les dégâts, les faits sont reconnus par mon compagnon. Le gendarme à préciser qu'il ne l'achèverais pas au parquet, tout est relatif vu le contexte.

Il a réussi à avoir une place dans un centre pour un sevrage mais je suis dubitative sur l'évolution vont ils réussir à l'aider ?!

J'ai un manque cruelle de positivité vu le passif de notre viecomment faire ?? Nous subissons ses conneries même l'avocat c'est nos finances, les rdv etc c'est moi qui doit m'adapter et j'en passe ...

patricem - 03/05/2019 à 19h25

Bonsoir,

Deux choses sont importantes sur une cure : qu'il soit vraiment partant et que la cure l'isole bien des tentations. Certaines, de ce que j'ai entendu dire, sont des passoires 😞

Courage,

Patrice

Profil supprimé - 06/05/2019 à 10h58

Bonjour,

Pour répondre, oui il est partant et ce depuis des années mais bon on va pas revenir dessus il a appelé ce matin pour savoir si sa demande avait été reçu et si il allait le prendre en hospitalisation : le médecin voit son dossier aujourd'hui donc

Profil supprimé - 07/05/2019 à 11h55

Ce matin nous avons eu un avocat, qui nous a dit qu'en gros même si il a une situation professionnelle, familiale et social la prison est au bout du chemin je suis anéanti comme dire à mes enfants que l'on va tout perdre : leur papa, du coup peut être la maison et notre vie a cause d'une bouteille retrouvé dans un endroit du garage !!! On est sous le choque !!!

Joyeuse triste - 15/05/2019 à 21h01

Bonsoir,
Avant de paniquer, il y a des alternatives à la prison, bracelets électroniques avec heures de sorties etc ... les prisons sont blindées ... si il travaille et qu'il prouve qu'il veut se soigner cela peut être pris en compte. Cependant ce serait peut être pour lui un déclic pour lui.
Tiens nous au courant
